

Questions orales

M. McGrath: Monsieur le Président, j'ai de la difficulté à comprendre, comme aussi, sans doute, les autres députés.

L'ÉLARGISSEMENT DU PROGRAMME D'EMPLOIS AXÉS SUR LA CARRIÈRE

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, le fait est que le Canada compte encore 1.3 millions de chômeurs. Le taux de chômage est passé l'an dernier de 11 à 11.9 p. 100. Telle est la situation. Le ministre dira-t-il au moins à la Chambre s'il est prêt à élargir le seul programme qui semble donner des résultats chez les jeunes, le Programme d'emplois axés sur la carrière? Peut-il dire à la Chambre combien d'emplois ont été créés dans le cadre de ce programme?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis un peu surpris. Le député aurait dû savoir, s'il avait au moins prêté quelque attention aux discours du trône de décembre et aux différentes déclarations qu'ont fait des ministres par la suite, que le gouvernement a déjà pris la décision de doubler les crédits de ce programme au cours de la prochaine année financière.

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS

L'hon. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur le Président, je parle de la présente année financière. La prochaine ne commence pas avant avril. On relève dans le budget de juin 1982 un programme dit de stimulation immédiate de l'emploi et doté de crédits de 150 millions de dollars. Ce programme est réapparu dans le budget d'avril sous l'appellation de Programme des initiatives spéciales pour l'emploi avec 150 millions supplémentaires de crédits. Le 29 novembre, le ministre ne pouvait pas nous donner les critères régissant l'octroi des subventions accordées dans le cadre de ce programme ni nous dire comment il était appliqué. Nous savons maintenant qu'il s'agit d'une mesure de favoritisme politique. Le ministre, qui est un homme honnête, mettra-t-il fin à ce favoritisme et affectera-t-il ces 300 millions au Programme d'emplois axés sur la carrière afin qu'ils puissent servir à fournir plus d'emplois aux jeunes Canadiens?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, ce programme n'est nullement une mesure de favoritisme. Le député a soulevé cette question lorsque j'ai comparu devant le comité parlementaire, et je lui ai promis de lui fournir les critères régissant la dépense de ces crédits. Je serai heureux de les lui faire connaître. En fait, j'ai déjà rédigé un projet de lettre pour les lui exposer. Le fait est que ce programme permet de contourner les chinoiseries bureaucratiques. Il s'agit d'un programme expéditif destiné à fournir des fonds à des groupes qui en ont besoin pour créer des emplois dans l'économie canadienne, soit exactement ce que le député dit souhaiter voir se produire. Il devrait appuyer le programme au lieu de le critiquer.

• (1420)

L'EMPLOI DE RESSORTISSANTS ÉTRANGERS DANS LES UNIVERSITÉS

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais continuer à parler de la main-d'œuvre qualifiée avec le même ministre. Ce dernier n'ignore pas qu'à l'heure actuelle, les universités canadiennes produisent trois titulaires de doctorats pour chaque poste universitaire disponible. A titre de ministre de l'Immigration, il n'ignore pas non plus que des étrangers obtiennent plus du quart de ces postes de professeur. Le ministre peut-il nous dire pourquoi nous avons cette surabondance de diplômés au Canada? Cela ne nous empêche pas de donner des postes à des étrangers. Que compte faire le gouvernement pour remédier à la situation? Nous avons besoin de postes pour les Canadiens qui sont parfaitement qualifiés.

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député fait allusion à un problème que je crois effectivement très important. Il a été récemment décrit dans le rapport Symons Page que j'ai eu l'occasion de lire, mais pas en entier.

Il est vrai, je pense, que le très grand nombre de professeurs étrangers qui enseignent dans nos universités pose un problème pour les Canadiens. Néanmoins, cette situation est, dans une large mesure, un vestige du passé.

Le député a dit, je crois, que 25 p. 100 des professeurs et chargés de cours étaient de nationalité étrangère. Néanmoins, s'il examine les chiffres relatifs au recrutement pour l'année dernière, par exemple, il constatera que c'est 10 p. 100 et non pas 25 p. 100 de professeurs étrangers qui ont été recrutés. Autrement dit, la situation dont il parle a, dans une large mesure, été créée par le passé. Nous avons établi des critères d'immigration dans le but de résoudre ce problème et il est certain que ces postes seront annoncés au Canada avant d'être offerts à l'étranger.

Pour répondre brièvement à cette question, je crois qu'il s'agit effectivement d'un grave problème social. Nous avons pris des mesures pour y remédier. Je tiens à examiner en détail le rapport Symons Page pour voir si nous ne pouvons pas trouver dans ses recommandations d'autres idées utiles.

M. Hawkes: J'ai lu le rapport. Il contient quatre idées sur lesquelles je voudrais connaître l'avis du ministre, car je conviens avec lui qu'il s'agit d'un grave problème.

LES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT SYMONS PAGE

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, les auteurs du rapport Symons Page recommandent la formation d'un comité consultatif composé d'universitaires qui seraient chargés de conseiller le ministre. Ils recommandent de mettre en place un organisme de révision et d'établir au sein des universités des comités d'examen des nominations. Ils recommandent également, encore une fois, l'établissement d'un centre canadien de statistiques sur l'éducation. Le ministre peut-il nous assurer qu'il va au moins mettre en œuvre ces quatre idées au cours des deux ou trois prochains mois?